



## Réponses au questionnaire « Traite et esclavage en Afrique »

Ce questionnaire a été envoyé aux classes participantes à l'issue de la conférence. Ce questionnaire était à nous renvoyer complété par l'enseignant·e en concertation avec toute la classe dans les 10 jours qui suivaient.

Dans un premier temps, vous trouverez les questions et dans un second temps, les réponses aux questions.

La présentation scientifique est à revoir sur la chaîne Youtube d'Université Côte d'Azur: <https://www.youtube.com/watch?v=TNJ9IYbaUUM>

### Questions scientifiques

1. Peut-on réduire le commerce des esclaves à la seule traite atlantique ?
2. Y a-t-il une forme unique d'esclavage ?
3. Quelles ont pu être les différentes façons de résister des esclaves ?
4. La traite et l'esclavage font-ils partie du passé ?
5. Comment expliquer la permanence du sujet ?
6. En France, quel est l'apport de la Loi Taubira promulguée en 2001 qui reconnaît l'esclavage et la traite des esclaves comme un crime contre l'humanité ? Adoptée par le Parlement le 10 mai 2001 et promulguée le 21 mai 2001, la loi appelle à un « devoir de mémoire ».

7. Pourquoi il est important d'enseigner cette histoire aujourd'hui ?

8. Quel rôle l'école peut-elle jouer dans ce « devoir de mémoire » ?

### **Réponses aux questions**

1. Peut-on réduire le commerce des esclaves à la seule traite atlantique ?

Non, le commerce des esclaves a également eu lieu en Afrique, entre pays africains. Par exemple des réseaux entre l'Afrique Subsaharienne et l'Afrique du Nord.

2. Y a-t-il une forme unique d'esclavage ?

Non, il existe de multiples formes d'esclavage (l'esclavage par la dette, l'asservissement des prisonniers de guerre, l'esclavage criminel...)

3. Quelles ont pu être les différentes façons de résister des esclaves ?

Ils tentaient de fuir, fuir hors des espaces contrôlés par les maîtres.

4. La traite et l'esclavage font-ils partie du passé ?

Non, aujourd'hui encore la traite et l'esclavage sont présents dans de nombreux pays sous forme de travail forcé, de prostitution et d'autres formes d'asservissement.

5. Comment expliquer la permanence du sujet ?

Cela peut s'expliquer par la domination, les rapports de force qui perdurent dans nos civilisations, par les discriminations.

6. En France, quel est l'apport de la Loi Taubira promulguée en 2001 qui reconnaît l'esclavage et la traite des esclaves comme un crime contre l'humanité ? Adoptée par le Parlement le 10 mai 2001 et promulguée le 21 mai 2001, la loi appelle à un « devoir de mémoire ».

Elle vise à encourager le devoir de mémoire et à accorder une place importante à ce sujet dans les programmes scolaires, à donner à cette histoire la place qu'elle mérite dans les programmes scolaires.

7. Pourquoi il est important d'enseigner cette histoire aujourd'hui ?

Il est important d'enseigner cette histoire aujourd'hui car elle est très peu enseignée à l'école et qu'elle est pourtant liée à l'histoire de chacun et a des conséquences encore aujourd'hui économiques, sociales, politiques dans les pays. Cet enseignement est important pour permettre de former des citoyens tolérants et ouverts à autrui. Elle participe à l'éducation aux droits de l'homme.

8. Quel rôle l'école peut-elle jouer dans ce « devoir de mémoire » ?

Son rôle est de faire réfléchir les élèves sur les causes et conséquences de l'esclavage d'hier mais aussi d'aujourd'hui, sur la domination, la discrimination et permettre aux élèves de s'interroger sur le respect des droits de l'homme.